

DEVENEZ MÉCÈNE DE MUSICANCY

Soutenez une aventure unique en Bourgogne
dans un lieu d'exception !

Pour que Musicancy continue d'être une aventure unique en Bourgogne-Franche-Comté et qu'elle rayonne bien au-delà, soutenez à long terme le projet en rejoignant « **MUSICANCY CÔTÉ COUR** », un cercle de passionnés de musique et de patrimoine. 66 % du montant du don est déductible de l'impôt sur le revenu.

En devenant mécène, vous contribuez au développement de Musicancy et à la création de projets ambitieux portés dans les meilleures conditions et avec les plus grands artistes.

D'avance un grand merci pour votre précieux soutien grâce auquel tout devient possible.

Selon votre don, vous bénéficiez de multiples avantages

<p>Donateur 1 : Don en dessous de 500 €</p> <ul style="list-style-type: none">• Votre nom inscrit dans la liste des donateurs sur le site internet de Musicancy / Page « Musicancy côté cour ».• Réception de la « Lettre des mécènes » pour des nouvelles exclusives sur l'orientation artistique de Musicancy.• Un CD d'un artiste ou d'un ensemble invité en 2022 envoyé immédiatement chez vous à la suite de votre don (pour un don minimum annuel de 200 €). <p><i>Pour un don de 200 €, le coût réel après déduction fiscale est de 68 €</i></p>	<p>Donateur 3 : Don à partir de 1 000 €</p> <p>Mêmes avantages que les Donateurs 1 et 2</p> <p>+ Invitation à un déjeuner ou dîner avec l'un des artistes invités par Musicancy</p> <p><i>Pour un don de 1 000 €, le coût réel après déduction fiscale est de 340 €</i></p>
<p>Donateur 2 : Don à partir de 500 €</p> <p>Mêmes avantages que le Donateur 1</p> <p>+ Votre nom dans la liste des donateurs dans les programmes à partir de 2023.</p> <p>+ Réception à domicile de 4 autres CD des artistes ou ensembles invités en 2022.</p> <p><i>Pour un don de 500 €, le coût réel après déduction fiscale est de 170 €</i></p>	<p>Donateur 4 : Don à partir de 2 000 € et +</p> <p>Mêmes avantages que les Donateurs 1, 2 et 3</p> <p>+ Invitation à un concert privé</p> <p><i>Pour un don de 2 000 €, le coût réel après déduction fiscale est de 680 €</i></p>

Festival **MUSICANCY**

BULLETIN DE DON 2022 • MUSICANCY CÔTÉ COUR

(à remplir, découper et expédier par courrier ou e-mail)

Nom & prénom

Adresse postale

Entreprise

Téléphone & e-mail

J'accepte de recevoir les actualités liées à Musicancy OUI NON (entourer votre choix)

J'accepte que mon nom figure dans la liste des membres OUI NON (entourer votre choix)

Je rejoins MUSICANCY CÔTÉ COUR en devenant membre

(entourer ci-dessous votre choix)

♥ Donateur 1 : Don en dessous de 500 €

♦ Donateur 3 : Don à partir de 1 000 €

♠ Donateur 2 : Don à partir de 500 €

♣ Donateur 4 : Don à partir de 2 000 € et plus

Pour devenir « Grands Donateurs » en vous engageant sur 3 ans, contacter-nous

Mode de versement

Par chèque d'un montant de € à l'ordre de Musicancy

Par virement bancaire d'un montant de € sur le compte de Musicancy

IBAN : FR76 3000 3002 1400 0500 7788 579 • BIC : SOGEFRPP

Après réception de votre don, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour l'année en cours.

Date

Signature

Paiement par chèque → Retourner le bulletin de don avec votre chèque à l'adresse suivante :
MUSICANCY • MUSICANCY CÔTÉ COUR - 11, place Clermont-Tonnerre - 89160 Ancy-le-Franc

Paiement par virement → Retourner le bulletin accompagné de votre avis de virement à l'adresse suivante :
contact@musicancy.org